

L'an 2026 et le 21 mai à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

Délibération N° 21-05-2026 / N°56

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Mathieu Louis, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Christophe Rose, Harold Tétu, Philippe Verret, Christophe Ansquin, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pascal Glavieux, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Roland Descamps, Eric Caron, Joël Toursel, Ludovic Duriez, Yves Lieppe, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 104

Absents excusés : Michel Petit, Benoit François.

Absents suppléés : Pascal Dionnet suppléé par Didier Briout, Philippe Cojon suppléé par Eric Théry, David Dubois suppléé par Bernadette Peze, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour.

Absents : Patrick Roblot, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, Luc Delaporte, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Rodrigue Hotte, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Sylvie Gabez ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Maurice Soyez ayant donné à Monique Debeaumont, Julien Bellengier ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Arnaud Ricq ayant donné procuration à François Coquart, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Dominique Verdel ayant donné procuration à Serge Leu, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Gilbert Cottin ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Alexandre Decry ayant donné procuration à Hubert Tassencourt, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Julie Théret ayant donné procuration à Françoise Détourné, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Pascal Mestan

PCAET - Renouvellement et évolution du cadastre solaire pour une durée de 3 ans

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales
- L'article L229-26 du Code de l'Environnement,
- L'appel à projet « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte »,
- La délibération d'approbation du Plan Climat Air Énergie du 16 décembre 2021,
- la délibération N° 10-03-2022/ N°45 portant sur la mise en place du cadastre solaire en date du 10 mars 2022,
- La nécessité de maintenir et d'assurer le portage de la plateforme du cadastre solaire,
- L'avis favorable des membres du Bureau Communautaire en date du 13 mai 2026

Considérant

Que La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'est engagée dans une démarche active de transition énergétique, conformément aux objectifs fixés par son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Que le PCAET a défini 8 ambitions stratégiques et a identifié 27 objectifs opérationnels et notamment les objectifs suivants :

- Objectif 9 : Informer et sensibiliser les collectivités et les habitants sur les manières d'agir,
- Objectif 11 : Élaboration d'un plan solaire à l'échelle du territoire.

Que dans ce cadre, elle a mis en place, depuis Mai 2023, un cadastre solaire visant à informer et sensibiliser les habitants et les entreprises sur le potentiel solaire de leurs toitures et terrains.

Que cet outil, accessible en ligne, permet d'évaluer la faisabilité technique et économique de projets solaires, favorisant ainsi le développement de l'autoconsommation et la production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Que depuis son lancement, le cadastre solaire a enregistré 5 344 visites, soit une moyenne de **150 visites par mois**, démontrant un intérêt significatif des usagers pour cet outil.

Cependant, pour mieux quantifier, maintenir son efficacité et répondre aux attentes croissantes des porteurs de projets, il apparaît essentiel de prolonger et d'améliorer cet outil en intégrant des fonctionnalités innovantes et une base de données plus précise.

Les évolutions proposées, incluent notamment :

- L'intégration d'une Foire Aux Questions (FAQ) pour répondre aux questions fréquentes des utilisateurs
- De nouvelles fonctionnalités, notamment sur le volet autoconsommation
- La possibilité de simuler des installations hors bâtiment (jardins, carports, etc.)
- Le développement de kits plug&play pour faciliter les projets individuels
- Une solution technique spécifique pour la gestion des adresses mail des utilisateurs afin de pouvoir faire un bilan précis du passage à l'acte, entre la consultation de l'outil et le dépôt d'autorisation.

Monsieur le Vice-président précise que le nombre d'autorisations d'urbanisme pour l'installation de panneaux solaires est en constante augmentation. Cela démontre l'intérêt pour les habitants et acteurs du territoire de déployer ce mode de production d'énergie et qu'ainsi le cadastre solaire paraît pertinent à maintenir et à faire évoluer pour poursuivre cette dynamique.

Monsieur le Vice-président précise que pour mettre en œuvre ces évolutions
trois ans, le coût est de 21 792€. Il précise que cette mesure est financée à
80 % (subvention déjà notifiée à l'intercommunalité dans le cadre du « fonds vert PCAET 2025 »).

Après en avoir discuté, le Conseil Communautaire décide à la majorité (un contre) :

- De prolonger le cadastre solaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois pour une durée de **trois ans**, en intégrant les évolutions techniques et fonctionnelles décrites ci-dessus.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à cette décision, y compris le devis proposé.

Le secrétaire de séance

Pascal Mestan

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 28/05/2026 et publication ou notification du 28/05/2026

